



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 17 : Protection de l'environnement

INITIATIVE DE NEUTRALITÉ CLIMATIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En juin 2007, le Secrétaire général de l'ONU a lancé l'Initiative de neutralité climatique, dont l'objectif est de réduire le plus possible le bilan carbone du système des Nations Unies. Cette initiative a été approuvée ultérieurement par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

En juin 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (UNCSD, appelée aussi Conférence Rio+20) a prié instamment les organismes des Nations Unies de prendre d'autres mesures pour promouvoir la durabilité et la rentabilité dans la gestion des installations et des activités, et de renforcer les efforts en cours tant au niveau de chaque organisation qu'au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

L'OACI a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de l'Initiative de neutralité climatique de l'ONU et de la gestion de la durabilité, et elle a assuré un appui important aux groupes inter organisations des Nations Unies qui coordonnent ces initiatives.

Le calculateur d'émissions de carbone de l'OACI, approuvé comme outil de calcul officiel de l'Initiative de neutralité climatique de l'ONU, a continué d'être utilisé pour estimer la partie de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuable aux voyages aériens. Le Secrétariat de l'OACI a fait une estimation de son bilan carbone et il a actualisé annuellement son inventaire. Afin d'établir une stratégie visant à réduire les émissions de GES, une Équipe spéciale sur la neutralité en carbone, formée de représentants de différentes directions du Secrétariat de l'OACI, a été créée pour mettre au point le plan de réduction des émissions (PRE) pour l'Organisation. Le PRE s'appuie sur les meilleures pratiques existantes afin de stimuler ces efforts et de renforcer la gestion environnementale à l'OACI dans des domaines tels que la consommation de papier, le recyclage, l'utilisation des locaux et des ressources énergétiques connexes, les procédures concernant les voyages officiels du personnel, les plateformes de technologie de l'information et les achats responsables.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à demander au Conseil de continuer à coopérer avec les groupes inter organisations des Nations Unies chargés de la gestion de la durabilité et de maintenir son rôle de chef de file en mettant au point des méthodes et en actualisant les outils pour quantifier les émissions de GES attribuables à l'aviation dans le cadre de l'Initiative de neutralité climatique de l'ONU;
- à demander au Conseil d'élaborer plus avant et de mettre en œuvre la stratégie visant à réduire les émissions de GES et à renforcer, au sein de l'Organisation, les pratiques de gestion de la durabilité, en respectant la politique d'ensemble du système des Nations Unies.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique C — Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien.
<i>Incidences financières :</i>	Le plan de l'Organisation concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre déterminera le niveau des ressources supplémentaires nécessaires.
<i>Références :</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 L'objectif de faire progresser l'Organisation des Nations Unies (ONU) vers la neutralité climatique¹ a été porté à la connaissance du public pour la première fois en juin 2007 par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. Dans le courant de l'année, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a approuvé l'Initiative de neutralité climatique de l'ONU, par laquelle les chefs des institutions de l'ONU s'engagent à estimer les émissions de GES de leur institution, à entreprendre des efforts pour réduire le plus possible les émissions de GES, à analyser les incidences financières et les modalités budgétaires de l'achat de crédits d'émission de carbone afin de parvenir à une neutralité en carbone.

1.2 Depuis 2007, les travaux de mise en œuvre de la stratégie de neutralité climatique de l'ONU sont entrepris par le Groupe de gestion des problèmes (IMG) sur la gestion de la durabilité environnementale du système des Nations Unies, qui est formé de coordonnateurs des institutions de l'ONU et appuyé par l'Unité « ONU durable » du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'IMG relève du Groupe de la gestion de l'environnement (EMG) de l'ONU.

1.3 En juin 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (UNCSD, appelée aussi Conférence Rio+20)² a exprimé sa gratitude à l'égard des institutions de l'ONU pour les travaux qu'elles avaient réalisés jusque-là, et elle les a priées instamment de prendre d'autres mesures pour promouvoir la durabilité et la rentabilité dans la gestion des installations et des activités, et de renforcer les efforts en cours tant au niveau de chaque organisation qu'au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

2. APPUI DE L'OACI À L'INITIATIVE DE NEUTRALITÉ CLIMATIQUE DE L'ONU

2.1 Le troisième rapport annuel sur l'inventaire des GES pour le système des Nations Unies, intitulé « *Moving towards a climate neutral UN — The UN system's footprint and efforts to reduce it* », a été publié en 2012. Le rapport recense pour 54 institutions des Nations Unies les inventaires de GES et les efforts de chacune pour réduire ses émissions de GES. Le calculateur d'émissions de carbone de l'OACI a continué d'être utilisé comme outil officiel pour estimer la partie de l'inventaire des émissions des GES attribuable aux voyages aériens. Les données calculées montrent que le bilan carbone du système des Nations Unies en 2012 était de 1,7 million de tonnes d'équivalent – dioxyde de carbone (CO₂) et que la moitié du total des émissions du système des Nations Unies était attribuable aux voyages aériens.

2.2 La méthodologie du calculateur de l'OACI applique les meilleures données disponibles pour tenir compte de divers facteurs tels que les types d'aéronef, les données propres aux routes, les coefficients d'occupation passagers et le fret transporté. Ces facteurs sont actualisés par l'OACI sur une base annuelle, et une nouvelle interface pour le calculateur a été fournie aux institutions du système des Nations Unies, ainsi qu'une formation ciblée et une assistance technique.

¹ L'expression « neutralité climatique » est utilisée pour indiquer que la contribution nette d'une entité ou d'une organisation aux émissions de GES est nulle.

² Le paragraphe 96 du document final de la Conférence Rio+20, intitulé « *L'avenir que nous voulons* », appelle le système des Nations Unies à améliorer la gestion des installations et des activités en tenant compte des pratiques de développement durable, en s'appuyant sur les efforts existant, et en encourageant la maîtrise des coûts.

2.3 Le soutien de l'OACI au système de l'ONU a été élargi encore par la mise au point du calculateur des écoréunions de l'OACI (IGMC)³, un outil conçu pour appuyer la prise de décision du point de vue de la réduction des émissions de carbone provenant des voyages aériens en vue de participer à des réunions. L'IGMC calcule le lieu optimal d'une réunion en tenant compte des émissions de CO₂ produites par les voyages aériens, en fonction de la ville d'origine des participants et de leur nombre. Bien que de nombreux facteurs puissent influencer sur la décision de tenir une réunion à tel ou tel endroit, le calculateur facilite la planification. Le Groupe ONU de gestion des problèmes (IMG) sur la durabilité a adopté cet outil pour planifier ses réunions. De plus, l'OACI a mis au point et lancé les premières applications pour systèmes d'exploitation iOS (Apple) et Android du calculateur d'émissions de carbone et de l'IGMC.

2.4 L'OACI a participé aux réunions des groupes EMG et IMG de l'ONU, et elle a continué à fournir un appui aux institutions des Nations Unies dans la mise au point d'outils pour le recensement des inventaires des émissions de GES liées à l'aviation et l'élaboration de lignes directrices⁴ sur la gestion de la durabilité. Par exemple, l'OACI coopère avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la mise au point du calculateur UNOPS de GES pour les projets d'infrastructure, qui sera utilisé pour établir à l'étape de la conception à quoi correspondent les émissions relatives à des projets de construction. Le calculateur UNOPS tiendra compte, entre autres, des émissions liées aux voyages aériens des participants au projet.

2.5 De plus, l'OACI a communiqué à l'IMG des articles sur ses activités dans le domaine de la gestion de la durabilité, qui ont été publiés sur le site web Greening the Blue. Cette nouvelle plateforme commune basée sur le web a été créée pour recevoir les communications internes et externes sur la neutralité climatique et la gestion de la durabilité à l'ONU, et elle reçoit en moyenne 13 000 visites par mois.

3. PROGRÈS À L'OACI

3.1 L'OACI a mis à jour son inventaire carbone et elle a estimé le bilan carbone du Secrétariat au moyen du calculateur des émissions de GES du PNUE et de son propre calculateur d'émissions de carbone. Le bilan carbone total de l'Organisation en 2012 était d'environ 6 000 tonnes de CO₂, dont 40 % était attribuable au déplacement aérien du personnel, et 54 %⁵, à la consommation d'énergie. À l'OACI, les émissions de GES par personne ont été de 8,5 tCO₂/fonctionnaire, ce qui cadre avec la moyenne à l'ONU de 8,2 tCO₂/fonctionnaire.

3.2 D'importants travaux ont également été menés à bien pour formuler un plan de réduction des émissions (PRE), dotant ainsi l'Organisation d'un outil important pour mettre en œuvre une stratégie de réduction de ses émissions de GES et améliorer ses pratiques de gestion interne en matière de durabilité, tant au siège que dans les bureaux régionaux.

3.3 L'élaboration du PRE ayant touché divers aspects des activités de l'OACI (améliorations de l'infrastructure, modifications des politiques de l'Organisation, recours aux vidéoconférences, déplacements, achats responsables, formation du personnel et communication), une Équipe spéciale sur la

³ Mis à la disposition des institutions de l'ONU sur le site web public de l'OACI.

⁴ Tels que les rapports de l'Unité « ONU durable »/PNUE intitulés : « *Sustainable Procurement Guidelines for Freight Forwarding* » et « *Sustainable Events Guide* ».

⁵ Le 6 % restant est attribuable aux véhicules, aux fluides frigorigènes et aux émissions entrant dans la catégorie facultative.

neutralité en carbone a été créée ; elle est composée de représentants de la Direction de l'administration, de la Sous-Direction de l'environnement, de la Sous-Direction des finances, du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne, de la Section des acquisitions, des bureaux régionaux et de l'Association du personnel.

3.4 En parallèle avec les travaux de l'Équipe spéciale sur la neutralité en carbone, l'OACI a adopté récemment un certain nombre de mesures dans toute l'Organisation qui permettront de faire des économies financières tout en contribuant à ses efforts pour réduire ses émissions de carbone. Ces initiatives comprennent l'adoption de mesures visant à créer un environnement sans papier, telle que la mise en place d'un système intégré d'impression (et de réimpression) sur demande, ce qui a permis jusqu'à présent de réduire de 65 % l'inventaire des documents imprimés, et l'application d'un processus « sans papier » pour la diffusion des documents aux organes de l'OACI, qui a eu pour résultat de réduire de 90 % la reproduction et la distribution des documents. De plus, les locaux à bureau ont été réaménagés pour accroître le plus possible l'efficacité, réduire la consommation d'énergie et favoriser l'utilisation de l'éclairage naturel, et une politique visant l'acquisition de mobilier de bureau fait de matériaux recyclés a également été mise en œuvre.

4. CONCLUSIONS

4.1 Le système des Nations Unies est fermement résolu à donner l'exemple en matière de gestion de la durabilité et à veiller à ce que ses activités fassent l'objet d'un suivi systématique et soient améliorées dans le cadre de l'Initiative de neutralité climatique des Nations Unies.

4.2 À la suite de l'acceptation par l'EMG du calculateur OACI comme outil officiel pour calculer les émissions de dioxyde de carbone provenant des voyages aériens, l'OACI a assuré un appui significatif à l'Initiative de neutralité climatique de l'ONU. Les voyages aériens étant, pour le système des Nations Unies, l'une des plus importantes sources d'émission de GES, une coopération continue entre l'OACI et ses institutions sœurs des Nations Unies revêt une importance cruciale pour maintenir le rôle de chef de file de l'OACI dans le domaine de l'aviation et de la protection de l'environnement.

4.3 L'OACI a également poursuivi ses travaux visant à mesurer et à réduire son propre bilan en matière de neutralité climatique et elle a réalisé des progrès quant à la mise en œuvre de l'Initiative de neutralité climatique de l'ONU à l'interne, tant au siège que dans les bureaux régionaux. En exposant dans son PRE des politiques formelles concernant ses activités, l'Organisation continuera à s'efforcer de réduire davantage ses incidences sur l'environnement et à améliorer sa gestion de la durabilité.